

Bruxelles, le 11 septembre 2025
(OR. en)

12256/25

SOC 580
EMPL 390
GENDER 168

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour l'Allemagne

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant remplacement d'un membre du conseil d'administration
de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour l'Allemagne**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 1922/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 portant création d'un Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes¹, et notamment son article 10,

¹ JO L 403 du 30.12.2006, p. 9.

considérant ce qui suit:

- (1) Par la décision (UE) 2025/2802², le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour la période allant du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2028.
- (2) Un siège de membre du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Petra FOLLMER-OTTO.
- (3) Le gouvernement de l'Allemagne a désigné un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² Décision du Conseil du 13 mai 2025 portant nomination des membres et des suppléants du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (JO C, C/2025/2802, 19.5.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2025/2802/oj>).

Article premier

M^{me} Katharina JESTAEDT est nommée membre du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes en remplacement de M^{me} Petra FOLLMER-OTTO pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mai 2028.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente
